

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept mars deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28/02/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Martine TANDEAU DE MARSAC, François ENGELIBERT (en remplacement de Bernard POUSSIN), Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Henri PALA, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Jean-Louis BREGAINT, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET (en remplacement de Dominique DUNAUD), Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Camille DUDOGNON, Sylvette CHADELAUD, Michelle MONDIT, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Patrick DESCHARLES), Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Catherine CELESTIN, Philippe STEYAERT, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-031 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Christine RIFFAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame Christine RIFFAUD présente le résumé suivant du compte administratif 2012 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Opérations de l'exercice	42 685,60	48 492,45	3 313,46	6 514,29	45 999,06	55 006,74
<i>Résultats de clôture</i>	--	5 806,85	--	3 200,83	--	9 007,68
Résultats reportés	--	3 395,56	--	4 996,40	--	8 391,40
<i>Totaux cumulés</i>		9 202,41	--	8 197,23	--	17 399,64
Restes à réaliser	--	--	--	--	--	--
<i>Résultats définitifs</i>		9 202,41	--	8 197,23	--	17 399,64

En l'absence de Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve le compte administratif 2012 du budget annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS